

La sage-femme


une professionnelle de la santé
qui répond à vos besoins



Nous avons choisi
une sage-femme.
C'est tout naturel...

Dominique

**Santé
et Services sociaux**

Québec 

Une oreille attentive pour vous au cours de votre grossesse

La sage-femme prend le temps de vous écouter ; elle répond à vos questions, vous aide à vivre votre grossesse en toute confiance et discute avec vous de la manière dont vous désirez vivre la naissance de votre enfant afin de vous y préparer. Elle accorde beaucoup d'importance, durant cette période, à l'information, au soutien et à la prévention.

Une présence réconfortante pendant l'accouchement

La sage-femme demeure avec vous et vos proches pendant toute la durée de l'accouchement et pendant les heures qui suivent. C'est elle qui vous assiste pendant votre accouchement. Elle offre un soutien psychologique et veille à votre bien-être et à celui de votre bébé.

Un soutien constant dès votre retour à la maison

La sage-femme se rend à votre domicile dans les premiers jours après la naissance de votre bébé et assure aussi le suivi nécessaire pendant les premiers mois suivant la naissance. Elle surveille l'état de votre santé et celle du nouveau-né. Elle vous aide, en tant que parents, à vous adapter à l'arrivée de votre bébé.



Monique accompagne Geneviève et Laurent

durant la grossesse de Geneviève,
au moment de son accouchement et bien après...



la sage-femme met en œuvre toute sa compétence et son savoir-faire pour assurer le bien-être et le confort de la mère et du nouveau-né.

La formation

La sage-femme qui exerce sa profession possède un permis de pratique et est membre en règle de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ). Pour devenir sage-femme, il faut détenir un baccalauréat en pratique sage-femme. Un programme universitaire d'une durée de quatre ans est offert par l'Université du Québec à Trois-Rivières. Comme toute professionnelle de la santé, la sage-femme doit également maintenir ses connaissances à jour au moyen de la formation continue. À titre d'exemple, elle se doit de renouveler des certifications reconnues en urgence obstétricale et néonatale.

Les services offerts

Au Québec, ce sont les CLSC qui offrent les services de sages-femmes. Comme il s'agit d'un service du réseau public de la santé et des services sociaux, les femmes n'ont rien à déboursier si elles ont une carte valide d'assurance maladie du Québec. La Loi sur les sages-femmes mentionne que les femmes peuvent accoucher, accompagnées d'une sage-femme, dans différents lieux de naissance, c'est-à-dire opter pour une maison de naissance, le centre hospitalier ou le domicile.

Disponible en tout temps, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, la sage-femme est présente tout au long de la grossesse, du travail, de l'accouchement et de la période postnatale, assurant ainsi une continuité de soins auprès de la clientèle.

L'admissibilité aux services

Toute femme en âge de procréer peut être suivie par une sage-femme. Le champ de pratique de la sage-femme étant délimité par la « grossesse normale », elle procède, au cours de la première rencontre, à l'évaluation de la femme enceinte, afin de s'assurer que celle-ci satisfait aux critères d'admissibilité lui permettant de recevoir ses services.

Une sage-femme, c'est une professionnelle de la santé pour qui la grossesse, l'accouchement et la période postnatale constituent des événements sains, naturels et normaux. Pour elle, les mères possèdent les capacités nécessaires pour mettre au monde leur enfant et en prendre soin. La sage-femme est centrée sur leurs besoins pour mieux y répondre. Son intervention est continue et elle assure un suivi complet pendant la période pré, per et postnatale. Elle offre également des soins globaux, tenant compte des dimensions physique, psychologique et sociale de cet événement unique qu'est la naissance d'un enfant.

Une approche sécuritaire

Membres en règle d'un ordre professionnel au même titre que les médecins, les dentistes ou les pharmaciens, les sages-femmes possèdent la compétence, la formation et l'équipement nécessaires pour assurer aux parents que la naissance de leur enfant se déroulera dans un environnement sécuritaire.

Puisqu'il s'agit d'une professionnelle de la santé, experte de la grossesse normale et de l'accouchement, la sage-femme est en mesure de dépister les risques de façon précoce chez la femme enceinte et le nouveau-né. Si des complications surviennent, elle assure les soins nécessaires et voit soit à la consultation d'un médecin ou au transfert de la mère et de l'enfant en centre hospitalier.

Quelles que soient les circonstances de l'accouchement, la sage-femme met en œuvre toute sa compétence et son savoir-faire pour assurer le bien-être et le confort de la mère et du nouveau-né. Par la qualité de son suivi, la sage-femme prévient les interventions non nécessaires, dans un climat d'écoute où elle tient compte à la fois de la femme qui accouche et de ses proches.

Des résultats positifs pour la santé des mères et des bébés

Les résultats de la recherche, dans le cadre des projets pilotes sur la pratique sage-femme, indiquent une utilisation moins fréquente des technologies médicales, une diminution des interventions obstétricales (césarienne, forceps, épisiotomie), une réduction importante des déchirures du 3^e et 4^e degré, ainsi qu'un nombre moindre des naissances prématurées et de bébés de petits poids.

Avoir recours aux services

d'une sage-femme,
pour Geneviève et Laurent,
est un choix tout naturel.